

LES NOUVELLES DU CAUSSELS

EDITION N°1

LE CAUSSELS : UN BASSIN VERSANT PILOTE

► QUELQUES REPÈRES

LE BASSIN VERSANT DU CAUSSELS :

- superficie de 62 km²,
- 8 communes : Albi, Bellegarde, Cambon, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Mouzieys-Teulet, Puygouzon et Villefranche d'Albigeois.



L'AGRICULTURE SUR LE BASSIN-VERSANT :
- SAU = 3 635 ha,
- 42 ouvrages recensés, dont 28 avec usage irrigation.

LE RUISSEAU DU CAUSSELS :
affluent du Tarn de 18 km.

BASSIN VERSANT DU CAUSSELS

► POURQUOI PARLE-T-ON DE BASSIN VERSANT PILOTE ?

Le bassin versant du Causseles est dit « **bassin versant pilote** » car il est le territoire de 2 projets innovants :

- **une réflexion sur la gestion collective de la ressource en eau du bassin.** L'objectif est de restaurer la continuité hydrologique du Causseles, tout en préservant l'enjeu lié à l'irrigation. Le programme est mené par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn et avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. De part son caractère innovant, cette étude est signalée au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
- **une démarche pilote visant à étudier et à favoriser la contribution différenciée des plans d'eau d'irrigation à la biodiversité locale afin qu'ils puissent constituer de véritables infrastructures agro-écologiques.** Cette étude est également menée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval en partenariat avec les acteurs tarnais de la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs, Arbres et Paysage et la LPO..

GESTION MUTUALISÉE DES DÉBITS

RÉALISÉ

En 2015, une étude portée par le Syndicat Mixte de Rivière Tarn, en collaboration avec la CA81, l'AEAG, la DDT81, le CD81 et le CRO a permis de réaliser **un état des lieux, un diagnostic et des scénarios de gestion** de la ressource en eau sur le bassin versant du Caussels. Ces scénarios de gestion ont par la suite été **présentés aux irrigants, puis aux non irrigants**.



EN COURS

Actuellement des visites de terrain sur les **lacs sans usages d'irrigation** ont lieu afin de réaliser la **bathymétrie et estimer leur volume**.

Parallèlement, le **scénario de gestion retenu est décliné en programme opérationnel de gestion mutualisée des débits permettant une alternative technique expérimentale à l'article L214-18 du Code de l'environnement (*)**. Cette gestion sera mise en place pour l'été 2020.



A VENIR

Prochainement une **convention** sera proposée aux propriétaires pour une gestion mutualisée des débits tandis qu'une **station hydrométrique** nécessaire au suivi de cette gestion sera installée sur le Caussels.

(*) : L'article L214-18 du Code de l'environnement impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur d'un cours (seuils et barrages) de laisser dans le cours d'eau à l'aval, un débit minimal (appelé débit réservé) garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Les obligations relatives au minimum légal prévues à l'article L214-18 s'appliquent aux ouvrages existants, lors du renouvellement de leur titre d'autorisation et, au plus tard, au 1er janvier 2014.

VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

RÉALISÉ

En 2017, une **enquête de terrain** a permis d'identifier les caractéristiques des plans d'eau d'irrigation déterminantes pour favoriser la biodiversité et convergentes avec l'efficacité agricole de ces équipements (**typologie des plans d'eau et inventaires faune/flore**).

Cette première phase s'est conclue par la **production d'un support de communication** pour informer et guider les gestionnaires de lacs agricoles dans leurs pratiques pour concilier agriculture et biodiversité (ci-joint).



EN COURS

Actuellement des visites de terrain **sont réalisées afin d'élaborer des avant-projets de gestions et d'aménagements nécessaires pour améliorer la fonctionnalité écologique** des plans d'eau avec les irrigants volontaires.



A VENIR

Ces avant-projets conduiront à **l'animation, à l'assistance technique et à la réalisation des chantiers pilotes d'ici juin 2021**.

Réalisé et édité par :

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT



Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval
Abbaye Saint Michel 81600 GAILLAC
05.63.41.30.90 - secretariat.smrt@orange.fr

En partenariat avec :

